

Extrait du discours de l'abbé Marcel-François Richard

... nous sommes convoqués ici par les organisateurs de cette convention acadienne pour "affirmer notre existence comme peuple" et prendre les moyens de conserver notre nationalité. Veuillez croire, M. le président, que la politique que je me propose de suivre dans cette discussion est tout à la fois libérale et conservatrice. Je suivrai une politique libérale en reconnaissant les droits des nationalités qui composent notre société; et conservatrice en défendant et en faisant respecter nos droits comme peuple distinct, ayant une histoire à part et une destinée à remplir. On vous a déjà démontré avec beaucoup de clarté et d'éloquence l'importance d'une fête nationale pour les Acadiens. En effet, il me semble qu'un peuple qui, pendant plus d'un siècle d'épreuves et de persécutions, a su conserver sa religion, sa langue, ses coutumes et son autonomie, doit avoir acquis assez d'importance pour mériter qu'il adopte les moyens d'affirmer son existence d'une manière solennelle; et cela ne saurait se faire plus efficacement que par la célébration d'une fête nationale qui lui soit propre. Tous les peuples ont senti le besoin de se choisir une fête nationale. Ainsi, par exemple, les Anglais ont la Saint-George, les Irlandais la Saint-Patrice, les Canadiens la Saint-Jean-Baptiste; les Sauvages même ont une fête nationale, la Sainte-Anne. Ainsi, M. le président, vous voyez que tous les peuples ont leur patron particulier qui les distingue les uns des autres; et par ce moyen on a conservé son identité nationale. (...)

Permettez-moi maintenant

de vous signaler quelques-uns des motifs qui doivent vous engager à choisir la reine de l'Assomption comme fête nationale des Acadiens de préférence à la Saint-Jean-Baptiste. Les Canadiens ayant choisi Saint-Jean-Baptiste pour patron, il me semble qu'à moins de vouloir confondre notre nationalité dans la leur il est urgent pour les Acadiens de se choisir une fête particulière. Il est bon de remarquer que nous ne sommes pas les descendants des Canadiens, mais de la France, et par conséquent je ne vois aucune raison qui nous engage à nous faire adopter la Saint-Jean-Baptiste comme notre fête nationale. A l'exemple des Anglais, des Irlandais, des Écossais, des Allemands, nous devons tâcher de nous choisir une fête qui nous rappelle notre origine. J'ose même affirmer que la fête de l'Assomption a toujours été et doit être toujours la fête nationale des Acadiens, descendants de la race française.

Louis XIII avait fait vœu de consacrer son empire à la Sainte Vierge et il voulut que la fête de l'Assomption fût la fête nationale du royaume.

Or peu d'années plus tard il envoya des colons prendre possession de l'Acadie. Ils ont dû par conséquent emporter avec eux les usages et les coutumes de leur patrie, et si des circonstances malheureuses les ont empêchés de chômer leur fête nationale d'une manière régulière, il est pourtant vrai de dire que la dévotion nationale des Acadiens, c'est la dévotion à Marie.

(*Le Moniteur Acadien*,
le 11 août 1881)

Le drapeau acadien

A la Convention de Miscouche, en 1884, les membres de la 3^e commission, sous la présidence de l'abbé Marcel-François Richard, se sont réunis pour discuter du choix d'un drapeau national.

Comme pour le choix de la fête nationale, l'abbé Marcel-François Richard y a exercé une très grande influence. C'était une question à laquelle il réfléchissait depuis quelques années. En 1882, lors de la fête de l'Assomption, à Saint-Louis, il lançait effectivement quelques idées pour un drapeau acadien: "Je vois flotter sur le terrain de l'église, disait-il à la foule rassemblée, quatre drapeaux (le drapeau de Marie, le drapeau pontificale, le drapeau français et le Union Jack) dont les couleurs et les nuances semblent fort propres à confectionner le drapeau acadien." Deux ans plus tard, comme président de la commission chargée d'étudier le choix d'un drapeau national, il présentait aux participants de cette commission son plan d'un drapeau acadien. Celui-ci consistait en le tricolore français orné d'une étoile dans la partie bleue. L'éloquent abbé Richard réussit assez facilement à convaincre les autres membres de la commission de sa conception du drapeau acadien.

Les travaux de la 3^e commission terminés, le rapporteur, le Père A.-D. Cormier, présenta son rapport à la plénière, le 15 août en après-midi. Il souligna surtout que dans le choix d'un drapeau les Acadiens devraient imiter leurs voisins anglais, irlandais et canadiens-français qui hissaient le drapeau de leur mère-patrie lors de leurs fêtes nationales. Il termina son rapport par la proposition suivante:

Il est proposé par le secrétaire soussigné, appuyé par M. l'abbé M.-F. Richard, que: "Le drapeau tricolore soit le drapeau national